

A une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le lundi, 07 juillet 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

14-07-159 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance régulière à 19H00.

Adoptée.

14-07-160 Adoption de l'ordre du jour du 7 juillet 2014.

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

14-07-161 Dispense de lecture du procès-verbal 2 juin 2014

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Les élus sont informés que la résolution portant le numéro 2014-06-148 est corrigée, pour le livre des délibérations, puisqu'il y manquait un mot.

Adoptée.

14-07-162 Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-07-163 Confirmation: Tenue de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que les élus confirment que la tenue de l'assemblée publique de consultation portant sur l'adoption des règlements numéros 213-2014, 214-2014, 215-2014 et 216-2014 a eu lieu, ce lundi 7 juillet 2014 à 18H30.

Adoptée.

**2014-07-164 Adoption du règlement #213-2014
amendant le plan d'urbanisme #203-2013**

Considérant que le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Considérant que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Considérant que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son plan d'urbanisme pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

Considérant que la résolution de la MRC indique que la municipalité de Sainte-Praxède doit modifier son plan d'urbanisme pour intégrer les nouvelles affectations en zone agricole permanente et y modifier l'appellation de l'affectation agroforestière;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que le règlement de concordance numéro 213-2014 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 203-2013 soit adopté.

Le texte intégral de ce règlement se retrouvera dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

**2014-07-165 Adoption du règlement numéro 214-2014
amendant le règlement de zonage # 204-2013**

Attendu que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que le règlement de zonage portant le numéro 214-2014 amendant le règlement de zonage numéro 204-2014 soit adopté.

Le texte intégral de ce règlement se retrouvera dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

**2014-07-166 Adoption du règlement #215-2014
amendant le règlement de lotissement # 205-2013**

Attendu que le règlement de lotissement de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement de lotissement pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement que le règlement de lotissement numéro 215-2014 soit adopté.

Le texte intégral de ce règlement se retrouvera dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

**2014-07-167 Adoption du règlement #216-2014 amendant le
règlement #207-2013 relatif à l'émission des permis et certificats.**

Attendu que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats de la municipalité de Sainte-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le règlement numéro 150 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 11 février 2014;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 12 février 2014, indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède doit apporter à son règlement relatif à l'émission des permis et des certificats pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 150 de la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement que le règlement relatif à l'émission des permis et certificats portant le numéro 216-2014 soit adopté.

Le texte intégral de ce règlement se retrouvera dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée

2014-07-168 Inscription congrès FQM

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement d'autoriser le maire à participer au congrès de la FQM qui aura lieu du 25 au 27 septembre 2014 à Québec.

Le coût de l'inscription est fixé à \$650.00, le tout tel que prévu au budget.

Adoptée.

2014-07-169 Renouveaulement de l'anti-virus

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'un anti-virus pour l'ordinateur principal, chez PG Govern , pour un montant de 126,47\$.

Adoptée.

2014-07-170 Renouveaulement: Agence des forêts privées

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède adhère au membership de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées, pour l'année 2014-2015, le tout pour un montant annuel de \$25.00.

Adoptée.

2014-07-171 Résolution: Modification tarification du transport adapté

Attendu que "Transport Adapté de la Région de Thetford Inc." songe à changer sa méthode de tarification pour les municipalités participantes;

Attendu que "Transport Adapté de la Région de Thetford Inc." propose de facturer les municipalités selon le nombre de citoyens plutôt qu'au nombre d'usagers;

Attendu que cette proposition de "Transport Adapté de la Région de Thetford Inc." est soumise suite à l'intérêt de certaines municipalités de connaître le nom des usagers;

Attendu que pour la Municipalité de Ste-Praxède, le montant annuel à verser pour 6 usagers, soit \$660.00 serait majoré à \$962,24 si la tarification est calculée selon un montant de \$2,48 par citoyen;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède s'oppose à la suggestion de modification de tarification soumise par "Transport Adapté de la Région de Thetford Inc." et souhaite conserver la tarification selon le nombre d'usagers.

Au surplus, le conseil municipal est d'accord avec l'aspect de confidentialité des usagers du transport adapté.

Copie de cette résolution sera envoyée au "Transport Adapté de la Région de Thetford Inc." et à la MRC des Appalaches.

Adoptée.

Suivi: Travaux Chemin Thibodeau

Les élus sont informés que les travaux du Chemin Thibodeau "Ouest" ont débutés. Il y aurait lieu, de l'avis de l'entrepreneur et de l'ingénieur, de procéder à quelques travaux mineurs au ponceau et fossé de la virée.

2014-07-172 Résolution: Ajout de travaux: du Chemin Thibodeau

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement d'autoriser Excavation Gagnon et Frères à procéder aux travaux de réparation nécessaires sur le ponceau de la virée du Chemin Thibodeau Ouest.

Aussi, il serait opportun de procéder à un léger reprofilage de fossés, en aval dudit ponceau qui se rend au Grand Lac St-François, sur une longueur n'excédant pas trente mètres.

Ces travaux devront préalablement être autorisés par l'ingénieur M. Daniel Lapointe. Un montant budgétaire d'environ \$1,000.00 est réservé pour ce travail.

Adoptée.

2014-07-173 Paiement du puits à Forages Nelson Gagné

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice-générale à procéder au paiement des travaux de forage du puits municipal, suivant la validation de la facture par l'ingénieur M. Daniel Lapointe.

Les travaux de forage ont été effectués par Forages Nelson Gagné, lesquels furent autorisés par la résolution numéro 2014-05-127, le prix soumis était de \$23,184.00 plus taxes.

L'ingénieur verra à valider le coût pour s'assurer que Forages Nelson Gagné respecte son bordereau de soumission.

Adoptée.

Suivi: travaux de forage du puits municipal

La directrice-générale transmet l'information quant aux résultats de laboratoire des tests d'eau sur notre puits municipal.

Il semble que la présence de bactéries atypiques nécessitera l'achat et l'installation d'un système u.v.

L'ingénieur au dossier, M. Daniel Lapointe, communiquera avec le Ministère de l'Environnement pour demander un avis technique avant d'entreprendre les démarches requises pour l'obtention d'un certificat d'autorisation .

2014-07-174 Résultats des tests de laboratoire : puits municipal

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de confirmer que les élus sont avisés des développements relativement au puits municipal et sont d'accord que

l'ingénieur produise une demande d'avis technique auprès du Ministère de l'Environnement.

Adoptée.

Suivi: plan de localisation du puits et des distances séparatrices

Les membres du conseil sont avisés que Me Odette Gagné a avisé Ferme Rémavie, par lettre datée du 12 juin 2014, de l'implantation d'un puits municipal et des règles que ce contribuable doit respecter quant aux travaux agricoles.

2014-07-175 Confirmation: Envoi d'une lettre à Ferme Rémavie Implantation du puits municipal.

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement que les élus confirment être avisés que Ferme Rémavie Inc. a bien reçu une lettre de l'avocate de Me Odette Gagné, en date du 16 juin 2014, par laquelle ce contribuable est informé que la Municipalité a mandaté un arpenteur-géomètre pour la localisation du puits municipal.

Adoptée.

Dossier Ferme Rémavie

Les élus sont informés de la réception d'une lettre de Me Simon Letendre, avocat de Ferme Rémavie, quant au dossier du Chemin Giroux. Les documents demandés par Me Letendre ont été transmis à notre avocate Me Odette Gagné, dans les délais demandés.

2014-07-176 Correspondances: Ferme Rémavie: Chemin Giroux

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu majoritairement(Mme Manon Roy n'ayant pas voté) que les élus confirment être informés par la directrice-générale de la réception d'une lettre , au bureau de notre avocate Me Odette Gagné, de la part Me Simon Letendre, avocat de Ferme Rémavie. Le maire demande la lecture de ce document.

Les élus sont aussi informés que les documents demandés dans cette correspondance, dont la municipalité avait la possession, ont été transmis à Me Odette Gagné, pour qu'ils soient transmis à l'avocat de Ferme Rémavie.

Adoptée.

2014-07-177 Mandat à Me Odette Gagné, avocate

Attendu que les élus ont pris connaissance d'une lettre de Me Simon Letendre, procureur de Ferme Rémavie;

Attendu que dans cette correspondance, Me Letendre indique: "... qu'il est au courant des autres problématiques reliées au Rang B & C et au Chemin du Cimetière, concernant la volonté de la Municipalité d'élargir sa propriété sur les immeubles de sa cliente, Ferme Rémavie;"

Attendu que les élus contestent ce commentaire;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu majoritairement (la conseillère Mme Manon Roy n'ayant pas voté)
que le conseil municipal mandate Me Odette Gagné, avocate, afin qu'elle
informe Me Simon Letendre, procureur de Ferme Rémavie, que la
Municipalité de Ste-Praxède n'a jamais signifiée la volonté d'élargir le Rang
B & C et le Chemin du Cimetière sur les immeubles de sa cliente;

En conséquence, les élus souhaitent que Me Odette Gagné mentionne que
cette affirmation est erronée et non fondée.

Adoptée.

La conseillère Mme Manon Roy, n'a pas voté, ni participé aux délibérations
concernant les résolutions adoptées et portant les numéros: 2014-07-176 et
2014-07-177.

2014-07-178 Résolution: Fermeture du bureau

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement que le bureau municipal sera fermé pour les vacances
estivales du 21 juillet 2014 au 1er août 2014.

Adoptée.

2014-07-179 Résolution : Paiement des comptes au 07 juillet 2014.

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des
comptes payés au 07 juillet 2014, laquelle s'élève à \$ 83,518.05

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-
Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

QUESTIONS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

La conseillère Manon Roy propose aux élus de préparer un recueil
d'informations pour les nouveaux arrivants dans la municipalité.

2014-07-180 Décision: Recueil d'informations "nouveaux arrivants"

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu majoritairement de ne pas produire, pour l'instant, un recueil
d'informations pour les nouveaux arrivants dans la Municipalité de Ste-
Praxède.

Adoptée.

Commentaire de la représentante de la bibliothèque municipale

La conseillère, Mme Lise Gosselin, demande à Mme Manon Roy de confirmer si sa démission comme bénévole de la bibliothèque est effective car, si oui, les clés qu'elles possèdent devront être remises au maire.

Mme Roy n'ayant pas pris sa décision, Mme Gosselin, représentante du conseil pour la bibliothèque municipale, accorde un délai d'une semaine à Mme Manon Roy pour prendre sa décision quant à son implication bénévole pour la bibliothèque de Ste-Praxède.

Informations TECQ

La directrice-générale informe les gens présents de la reconduction du programme TECQ. Les documents administratifs seront disponibles sous peu afin de produire une programmation de travaux.

2014-07-181 Mandat aux vérificateurs " Reddition de compte TECQ"

Attendu que la reddition de compte pour le programme TECQ 2010-2013 est complété par le vérificateur externe;

Attendu que des travaux supplémentaires pourraient être requis pour répondre aux exigences du ministère;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement d'autoriser la directrice-générale à mandater un vérificateur de chez Raymond, Chabot, Grant, Thorton, si des travaux supplémentaires sont requis afin de compléter la reddition de comptes du programme TECQ 2010-2013.

Adoptée.

2014-07-182 Demande de prix budgétaire: Toiture Lajoie

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu (majoritairement: le conseiller Lapointe n'ayant pas voté) d'adresser une demande de prix budgétaire à Toiture Lajoie, pour la couverture de l'édifice municipal.

Un prix budgétaire est demandé pour une toiture en bardeaux d'asphalte et pour une toiture en tôle pré-peinte;

Adoptée.

QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

M. Louis Langevin demande au conseil d'étudier la possibilité de combler les fossés d'une section du Rang 11, afin d'élargir la voie carrossable. Notre inspecteur de voirie, M. Richard Bellavance, se rendra sur place et fera un rapport au conseil quant à la pertinence d'entreprendre ces travaux.

2014-07-183 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de lever cette séance à 20:10 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.